

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de l'Aude du 15 mai 2019, il sera procédé à une enquête publique unique du **21 juin 2019 au 22 juillet 2019 inclus**, soit une durée de 32 jours, portant sur le projet de ferme pilote d'éoliennes flottantes EolMed-Gruissan au large de Gruissan et Port-La Nouvelle et de son raccordement électrique au réseau public de transport d'électricité présenté par les sociétés «EOLMED» et RTE Réseau de Transport d'Électricité portant sur :

### **Pour la ferme pilote d'éoliennes flottantes EolMed-Gruissan au large de Gruissan et Port-La Nouvelle (porté par la société EOLMED) :**

- la demande d'autorisation environnementale en application des articles L.181-1 et suivants et R.181-1 et suivants du code de l'environnement incluant la demande de dérogation « espèces et habitats protégés » déposée au titre des articles L.411-1 et suivants du code de l'environnement ;
- la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports en application des articles L.2124-3 et R.2124-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;
- le changement substantiel d'utilisation des zones du domaine public maritime en application de l'article L.2124-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

### **Pour le raccordement électrique de la ferme (porté par RTE) :**

- la demande d'autorisation environnementale en application des articles L.181-1 et suivants et R.181-1 et suivants du code de l'environnement incluant la demande de dérogation « espèces et habitats protégés » déposée au titre des articles L.411-1 et suivants du code de l'environnement ;
- la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports en application des articles L.2124-3 et R.2124-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques ;
- le changement substantiel d'utilisation des zones du domaine public maritime en application de l'article L.2124-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;
- la demande de déclaration d'utilité publique de la liaison électrique sous-marine et souterraine à 33000 volts entre le parc pilote éolien flottant « EolMed-Gruissan » et le poste électrique de Port-La Nouvelle en vue de l'établissement des servitudes au titre des articles L.323-3 et suivants et R.323-1 et suivants du code de l'énergie ;
- la demande de déclaration d'utilité publique de l'extension du poste électrique de Port-La Nouvelle prévue par l'article L.323-3 du code de l'énergie renvoyant aux articles L.121-1 et suivants et R.121-1 et suivants du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- la réalisation de canalisations et de jonctions électriques en application des dispositions des articles L.121-25 (préservation des espaces remarquables) et L.121-17 (urbanisation dans la bande littorale de cent mètres) du code de l'urbanisme ;
- la demande d'approbation de projet d'ouvrage relative à la modification des arrivées de trois lignes aériennes au poste électrique de Port-La Nouvelle prévue par l'article R.323-27 du code de l'énergie.

### **Caractéristiques principales du projet :**

Le projet de ferme d'éoliennes pilote comprendra quatre éoliennes flottantes de 6,15 Mégawatts (MW) de puissance unitaire, implantées en mer à plus de 18 km de la côte, au large de la commune de Gruissan dans le département de l'Aude. La ferme pilote sera réalisée par la société « EOLMED ».

Le raccordement électrique de cette ferme au poste de transformation de Port-La Nouvelle dans le département de l'Aude, sera réalisé par « RTE Réseau de Transport d'Électricité » par une liaison de 33 kilovolts dans l'Aude, sous-marine sur 24 km jusqu'au point d'atterrissage situé sur la commune de Port la Nouvelle, puis souterraine sur 3 km.

### **Désignation d'une commission d'enquête :**

Par décision du 30 avril 2019, Madame le Président du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné une commission d'enquête en vue de conduire l'enquête susvisée. Elle est composée comme suit :

#### Président :

Monsieur Didier **ZAZZI**, Gendarme, en retraite.

#### Membres titulaires :

Monsieur Michel **NUTTIN**, Cadre commercial numéricable France, en retraite

Monsieur Alain **CHAROTTE**, Officier de gendarmerie, en retraite.

### **Déroulement de l'enquête :**

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Port-La Nouvelle.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier d'enquête publique, comprenant notamment l'étude d'impact, son résumé non technique, ses annexes, l'étude d'incidences Natura 2000 et l'avis de l'autorité environnementale accompagnées d'un registre unique d'enquête en version papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, préalablement à l'ouverture de l'enquête publique seront mis à disposition du public aux heures habituelles d'ouverture du public en mairies de :

- Port-La Nouvelle - Place du 21 Juillet 1844 - BP 59 - 11210 Port-La Nouvelle.
- Gruissan - Rue Jules Ferry – 11430 Gruissan
- Narbonne - Bâtiment des Services Techniques Municipaux - 10, quai Dillon - 11100 Narbonne

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur le registre d'enquête, ouvert à cet effet.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public via le lien ci-après : <https://www.registre-dematerialise.fr/1244>.

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/1244>
- à partir du site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <http://www.aude.gouv.fr/autorisations-environnementales-r2316.html>
- gratuitement sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public, en mairie de Port-La Nouvelle.

### **Informations complémentaires :**

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

EOLMED, pour la ferme pilote :

- Monsieur Laurent Tokarski, chef de projet  
Courriel : l.totarski@quadran-marines.com – Tél. : 06 21 01 26 86  
Groupe Quadran Énergie Marines – Agence EolMed  
1288, avenue de la Mer – 11210 Port-La Nouvelle.

RTE, pour le raccordement :

- Monsieur Yannick Bocquenet, responsable du projet  
Courriel : yannick.bocquenet@rte-france.com – Tél. : 04 88 67 43 52  
Société RTE Réseau de Transport d'Électricité  
Centre Développement et Ingénierie Marseille  
46, avenue Elsa Triolet  
13417 Marseille Cedex 08.

### **Observations et propositions du public :**

Avant la clôture de l'enquête, les observations relatives au projet pourront être :

- envoyées par courrier à la mairie de Port-La Nouvelle - Place du 21 Juillet 1844 - BP 59 - 11210 Port-La Nouvelle – à l'attention de Monsieur Didier **ZAZZI**, Président de la commission d'enquête,
- ou adressées par voie électronique via le registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/1244>), au lien suivant : [enquete-publique-1244@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1244@registre-dematerialise.fr).

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

**Toutes les observations et courriers réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par la commission d'enquête.**

### **Lieux des permanences de la commission d'enquête :**

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public afin d'apporter des précisions sur le projet et de recevoir ses observations écrites et/ou orales, aux jours et heures dans les lieux suivants :

Mairies	Adresses	Dates	Heures
Port-La Nouvelle (11210) <b>(Siège de l'enquête)</b>	Port-La Nouvelle Place du 21 Juillet 1844 BP 59	Le 26 juin 2019 Le 04 juillet 2019 Le 10 juillet 2019 Le 22 juillet 2019	de 14h30 à 17h30 de 09h00 à 12h00 de 09h00 à 12h00 de 14h30 à 17h30
Gruissan (11430)	Boulevard Victor Hugo	Le 24 juin 2019 Le 02 juillet 2019 Le 11 juillet 2019 Le 22 juillet 2019	de 08h30 à 13h00 de 08h30 à 13h00 de 08h30 à 13h00 de 08h30 à 13h00
Narbonne (11100)	Bâtiment des Services Techniques Municipaux 10, quai Dillon	Le 21 juin 2019 Le 03 juillet 2019 Le 16 juillet 2019 Le 22 juillet 2019	de 09h00 à 12h00 de 15h00 à 18h00 de 09h00 à 12h00 de 15h00 à 18h00

### **Mise à disposition du rapport et des conclusions :**

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public :

- en mairies de :
  - ✓ Port-La Nouvelle – Place du 21 Juillet 1844 - BP 59 - 11210 Port-La Nouvelle
  - ✓ Gruissan - Rue Jules Ferry – 11430 Gruissan
  - ✓ Narbonne - Bâtiment des Services Techniques Municipaux - 10, quai Dillon - 11100 Narbonne
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- et publiés sur le site internet des services de l'État de l'Aude au lien suivant :  
<http://www.aude.gouv.fr/autorisations-environnementales-r2316.html>.

### **Décisions prises à l'issue de l'enquête :**

A l'issue de l'enquête publique, les décisions suivantes seront susceptibles d'être prises :

- un arrêté du préfet de l'Aude au bénéfice de la société EOLMED portant autorisation environnementale (incluant l'autorisation de dérogation d'espèces protégées), assorti de prescriptions éventuelles, pour la ferme pilote d'éoliennes flottantes en mer, ou une décision de refus ;
- un arrêté du préfet de l'Aude au bénéfice de RTE, portant autorisation environnementale (incluant l'autorisation de dérogation d'espèces protégées) assorti de prescriptions éventuelles, pour le raccordement au réseau public de transport d'électricité, ou une décision de refus ;
- un arrêté du préfet de l'Aude, approuvant ou refusant la convention de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports pour la construction et l'exploitation de la ferme pilote d'éoliennes flottantes au large de Port-La Nouvelle et Gruissan au bénéfice de la société EOLMED ;
- un arrêté du préfet de l'Aude, approuvant ou refusant la convention de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports pour le raccordement au réseau public de transport d'électricité au bénéfice de RTE ;
- un arrêté du préfet de l'Aude, portant déclaration d'utilité publique de la liaison électrique sous-marine et souterraine à 33 000 volts entre le parc pilote éolien flottant « Eolmed-Gruissan » et le poste électrique de Port-La Nouvelle au bénéfice de RTE en vue de l'établissement de servitudes ;
- un arrêté du préfet de l'Aude, portant déclaration d'utilité publique de l'extension du poste électrique de Port-La Nouvelle au titre du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- un arrêté du préfet de l'Aude approuvant le projet d'ouvrage pour la modification des arrivées de trois lignes aériennes au poste de Port-La Nouvelle.





